

## **Réponses aux questions**

### **Gourvenance en TICE et déploiement TICE**

R1 : Les autorités sont très engagées en ce qui concerne les TICE. Que ce soit a niveau du MEBA ou du MESSRS, des efforts sont déployés pour favoriser une réelle intervention des TIC dans l'enseignement.

R2 : Les priorités affichées sont ; la construction et l'équipement de centre informatique au projet des enseignements, des élèves et étudiants.

Les actions dans le domaine pédagogiques sont encore embryonnaires du fait de la rareté des spécialistes en la matière.

R3 : Les décideurs locaux et régionaux sont les DREBA, les DPEBA, les DG, DT et les CCEB.

Les partenaires ont un droit de regard.

Il y a les partenaires internationaux et certains partenaires nationaux qui travaillent avec les autorités sur le plan national. Il y a également des partenaires locaux qui travaillent directement avec les régions, les provinces, les communes.

R4 : Les obstacles à contourner sont : la lenteur administrative, les mauvais pré sujets tels : « les TIC sont trop chères et ne rapportent rien », c'est du luxe, c'est pour les pays développés, etc. Il faut également impliquer les plus hautes autorités dans la conception du projet. En principe, c'est quand il n'y a plus de moyen qu'un projet est arrêté. Lorsque les moyens sont trouvés ailleurs, il n'y a pas de problème. Le projet peut redémarrer. Mais, les Ministères ont souvent des difficultés à intégrer un programme dans l'organigramme parce que les plans sont déjà conçus peut être depuis longtemps et pour une dizaine d'années.

R5 : Les partenariats associatifs, sont souvent meilleure si elles sont bien orienté et bien gérés.

R6 : Il faut adopter une approche associative

Il faut traiter directement avec les associations des publics cibles.

R7 : Non, en ma connaissance, il y a pas en d'étude financières.

R8 : Pour donner une cohérence, il faut qu'il y ait un travail de collaboration entre les différents ordres d'enseignement. Il faut que chaque niveau d'enseignement soit informé de ce qui est fait dans les autres ordres d'enseignement.

R9 : Oui, cela existe mais sur l'initiative des partenaires. Pas entre Ministère. C'est souvent sur la demande d'un partenaire que ces ministres se rencontrent.

R10 : Oui, il y a une proportion des TIC mais en matière de transfert des dispositifs c'est un peu délicats compte tenu du manque de moyens financiers, matériels et aussi le manque de ressources humaines compétentes.

R11 : La formation des formateurs est difficile à mettre en œuvre. Il y a néanmoins quelques actions timides. Pas de budgets disponibles, considéré comme trop coûteux.

R12 : Non adaptation des cours qu'ils donnent aux réalités du pays. Ils représentent un pourcentage minoritaire.

R13 : Les salles sont accessibles pour les étudiants et les professionnels. Abonnement 2500f par étudiant 5000f pour les enseignants. Prix par heure variable entre 200f et 500fCFA.

R14 : Les TICE ont, un impact positif sur la communauté éducative. Ils en profitent énormément pour améliorer la qualité de leurs contenus pédagogique et s'informer sur les nouvelles pratiques pédagogiques dans le monde.

R15 : La mise en ligne des cours est encouragée. Il existe une politique nationale en matière d'éducation au Burkina Faso qui prévoit la mise en ligne de contenus pédagogiques et administratifs au profit des acteurs de l'éducation.

R16 : Oui, il y a des initiatives dans la formation professionnelle. Il y a le Centre d'Enseignement à Distance de Ouagadougou (CEDO) qui offre des formations professionnelles de courtes durées déjà et envisage même d'ici l'année 2007 de mettre en place des formation de longue durées au profit des agents, particulièrement le monde de l'éducation.

### **Formation à distance**

R 17 : les technologies audiovisuelles ne sont pas abandonnées. Il y a des formations à distance par l'audiovisuelle. Il y a la radio scolaire et la radio nationale par exemple qui continuent de diffuser des émissions audio à l'intention des éducateurs. Ces émissions :

- ❖ Informations et cultures ;
- ❖ Les éducateurs à l'écoute, etc.

R 18 : les pratiques liées à Internet ont beaucoup évoluées. En effet, les apprenants, lycéens, et apprenants adultes vont sur Internet dans le cadre de la préparation des exposés. Dans certaines matières, telles que l'histoire, la connaissance du monde contemporain, etc. les enseignants demandent aux élèves de trouver des livres ou d'aller sur Internet pour se documenter. Les enseignants savent aussi qu'ils peuvent trouver des informations intéressantes sur Internet pour mieux préparer leurs cours et éviter d'être en déphasage par rapport aux connaissances de leurs propres élèves.

R 19 : Tous les publics sont concernés par la formation en ligne. Formation dans le domaine de l'éducation, de l'agriculture, de la santé, l'environnement, le commerce, la gestion, le droit, l'industrie, l'administration réseau et les services TIC, etc.

R20 : Les étudiants concernés par ces formations sont les acteurs, fonctionnaires ou contractuels des domaines de l'éducation, de l'agriculture, de la santé, l'environnement, le commerce, la gestion, le droit, l'industrie, l'administration réseau et les services TIC, etc.

R 21 : Oui, la formation des enseignants est concernée par la formation à distance. Nous avons ici au Burkina Faso, la formation A distance des Directeur d'Ecoles (FADDE).

R 22 : Il y a une émulation, une sorte de concurrence surtout dans le privé. Ce sont des formations à distance très coûteuse qui se font en partenariat avec des Universités ou des Instituts supérieurs qui sont basés à l'étranger. Au niveau du public, ce sont des initiatives provenant pour la plupart des partenaires Techniques et Financiers.